



# Règlement Local de publicité (RLP) Commune de BIOT

## Annexe 1 Document graphique

Révision du RLP prescrite par DCM du 17/02/2015  
Projet de RLP arrêté par DCM 27/06/2019  
Révision du RLP approuvée par DCM du \_\_\_\_\_



### Légende

- Zonage du RLP
- ZP1 - Centre historique de Biot
  - ZP2 - Chemin neuf, route de la Mer et début du chemin des Combes
  - ZP3 - Route d'Antibes, D504, route de la Mer, zones urbaines mixtes
  - ZP4 - Route de Valbonne
  - ZP5 - Quartiers d'habitat
  - ZP6 - Technopole de Sophia Antipolis/Saint Philippe
  - ZP7 - Secteurs hors agglomération
  - Abords des monuments historiques concernés par les dispositions du II de l'article R581-16 du Code de l'Environnement

